

Image not found or type unknown



Abandon de domicile, divorce automatique

Par **baillard**, le **10/11/2009** à **10:58**

Bonjour,

J'ai quitté le domicile conjugal, qui se trouvait en Guadeloupe, en septembre 2007 sans entamer de procédure, faute de moyens. Je suis actuellement sur Le Havre.

Je voulais savoir si au bout de ces 2 années, le divorce pouvait être prononcé automatiquement (j'ai entendu parler de ça) ?

Merci de votre réponse.

Cordialement,

Christophe Baillard